**CONDITIONS GÉNÉRALES D’INSCRIPTION**  
**ASSOCIATION LE CERCLE DES NAGEURS DE POLYNÉSIE (CNP)**

**ARTICLE 1 : INSCRIPTION**  
L'inscription est possible tout au long de l'année en fonction des places disponibles. Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne, après avoir pris connaissance des tarifs, des conditions générales d'inscription (CGI), du fonctionnement du club, de son règlement intérieur (RI) et de la charte de bonne conduite, disponibles en permanence sur le site officiel du club.

Le règlement des activités valide l'inscription et constitue une acceptation pleine et entière des CGI, du RI et de la charte de bonne conduite. Le Bureau Directeur se réserve le droit de refuser une inscription, même payée. Dans ce cas, les sommes versées seront entièrement remboursées.

Les données de l'inscription seront conservées conformément à la réglementation en vigueur en Polynésie française sur la protection des données.

**CERTIFICAT MÉDICAL**  
Conformément à l'article L231-2 du Code du Sport, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la natation est requis lors de l'inscription. Ce certificat est valable trois ans sous réserve de la validation du questionnaire de santé. Pour les mineurs, un questionnaire de santé doit être complété par le représentant légal. L'absence de ces documents lors de la deuxième séance peut entraîner l'exclusion sans remboursement possible.

**ENGAGEMENT / RÉTRACTATION**  
L'adhésion au CNP est une adhésion à une association loi 1901 et ne constitue ni un contrat de vente ni une prestation de service. Aucune résiliation n'est possible en cours de saison sauf motif légitime étudié par le Bureau Directeur. L'inscription implique l'acceptation des CGI, du RI et de la charte de bonne conduite.

Le participant s'engage à :

* Respecter strictement le RI, les CGI et la charte de bonne conduite ainsi que les consignes des encadrants.
* Prendre les précautions nécessaires pour sa santé et sa sécurité.
* Respecter les règles de convivialité et d'hygiène en vigueur.

**ARTICLE 2 : ABSENCES ET ARRÊTS**  
Aucune absence, quelle qu'en soit la cause, ne donne droit à un remboursement ou un report. En cas d'arrêt définitif, les sommes versées restent acquises au club. Un report peut être envisageable en cas d'inaptitude médicale justifiée.

**ARTICLE 3 : ANNULATION DE SÉANCES PAR LE CLUB**  
En cas d'annulation pour force majeure (intempéries, conditions sanitaires, sinistre, etc.), le club ne pourra être tenu responsable.

**ARTICLE 4 : TARIFS ET RÈGLEMENT**  
Les tarifs sont exprimés en francs Pacifique (XPF) et peuvent être ajustés à chaque saison. Le règlement se fait en début de saison ou lors de l'inscription.

**ARTICLE 5 : ACCÈS AUX INSTALLATIONS**  
L'adhésion au CNP ne donne pas accès librement à la piscine en dehors des cours. L'accès est limité à la durée des séances encadrées.

**ARTICLE 6 : ASSURANCE**  
Le CNP, affilié à la Fédération Française de Natation, bénéficie d'une assurance Responsabilité Civile. Toutefois, il est recommandé aux adhérents de souscrire une assurance individuelle couvrant les accidents corporels.

**ARTICLE 7 : NON-RESPECT DES RÈGLES ET EXCLUSION**  
En cas de non-respect du RI, des CGI ou de la charte de bonne conduite, le club se réserve le droit d'exclure un adhérent après avertissement. L'exclusion ne donne droit à aucun remboursement.

**ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**  
Conformément à la loi polynésienne en matière de protection des données, les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des inscriptions et ne sont en aucun cas cédées à des tiers. Chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur ses données personnelles.

**ARTICLE 9 : JURIDICTION**  
En validant son inscription, l'adhérent accepte les présentes conditions générales qui ont valeur contractuelle. En cas de litige, les tribunaux compétents de la Polynésie française seront seules habilités.

Règlement établi le [xxxxxxxxxxxx] par le bureau directeur du CNP.